

atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

117, bd Marius Vivier Merle 69329 LYON cedex 03
Siret n° 180 092 298 00033 - code APE : 8411Z

Support technique :

Agora : <https://applis.atih.sante.fr/agora>

Téléphone : 08 20 77 12 34

Courriel : support@atih.sante.fr

www.atih.sante.fr

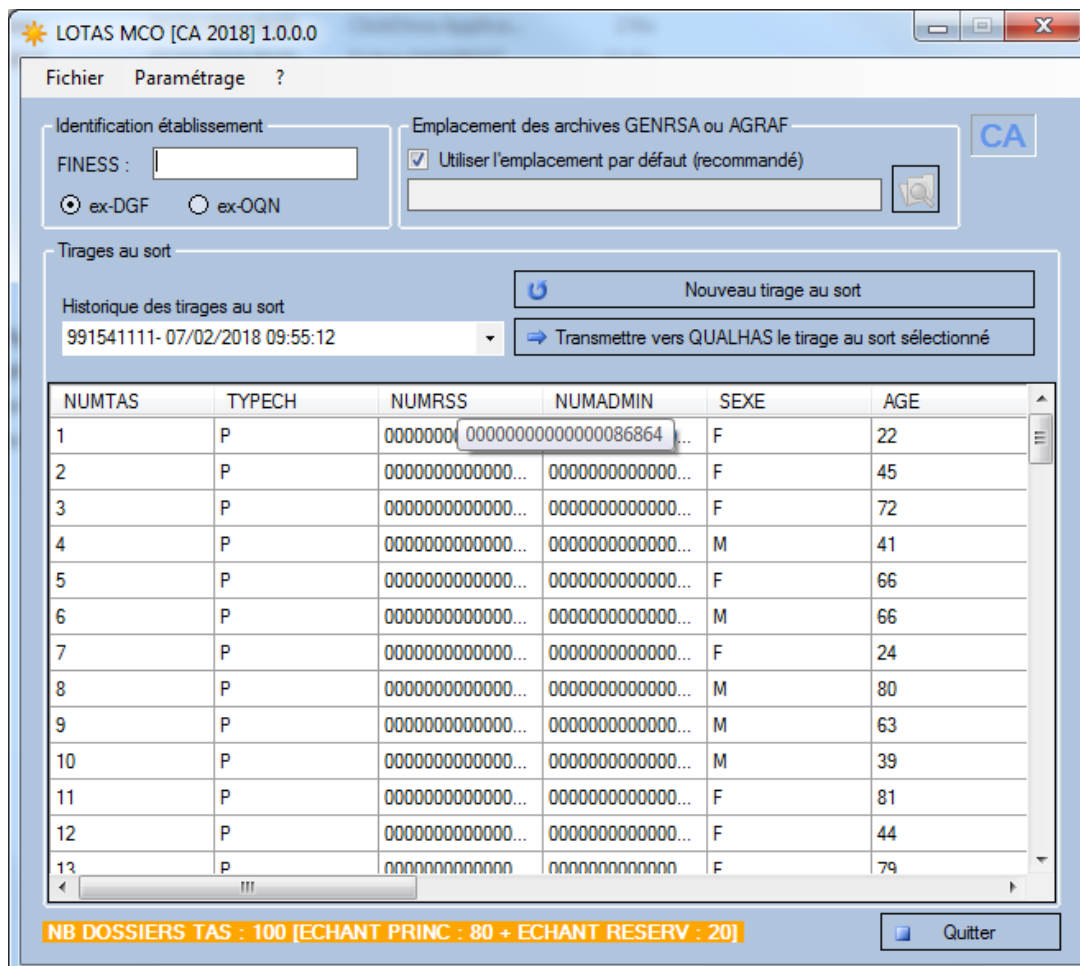
***Manuel d'utilisation de LOTAS
Indicateurs de processus
Parcours du patient en chirurgie
ambulatoire
CA 2018 v1.x***

Les questions concernant LOTAS pourront être adressées sur la plateforme AGORA <https://applis.atih.sante.fr/agora>

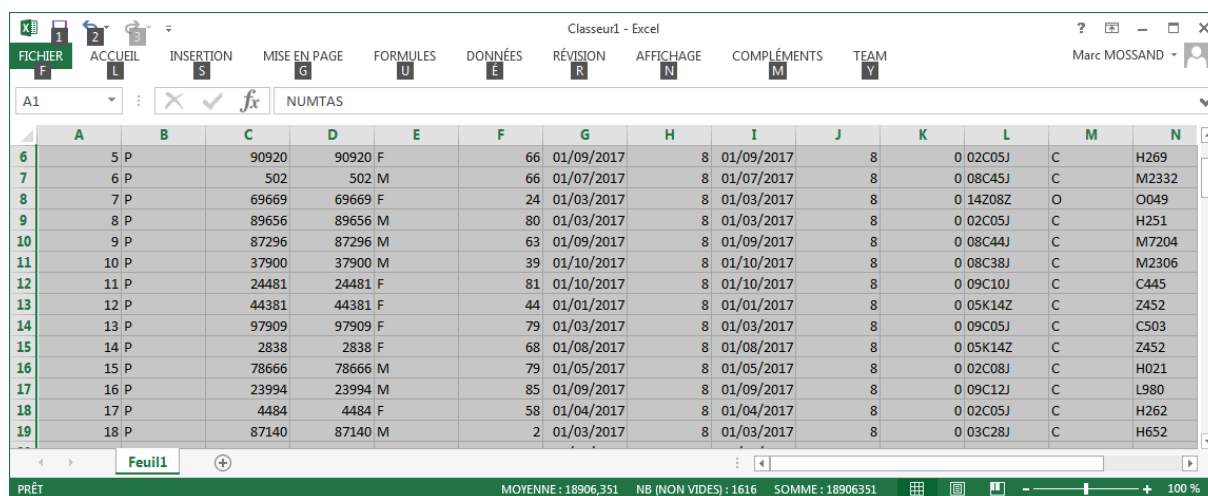
Dans le dossier Agora > QUALHAS > MCO > Campagne 2018 > Problèmes informatiques

Pour réaliser le tirage au sort, il suffit de cliquer sur le bouton [Nouveau tirage au sort].

Une fois le tirage au sort effectué, vous pouvez coller les résultats, dans un éditeur de texte, à partir du presse-papier Windows.



Vous pouvez également coller les résultats dans une feuille Excel®.



Le tirage au sort et LOTAS CA

Le recueil consiste en une enquête rétrospective portant sur un échantillon aléatoire de séjours MCO dans les ES éligibles au recueil (données Janvier 2017 à Décembre 2017).

Le tirage au sort réalisé pour le thème Parcours du patient en chirurgie ambulatoire (CA) ne sert qu'au recueil des indicateurs de processus CA, pour la campagne nationale des indicateurs de processus évaluant la chirurgie ambulatoire.

- Echantillon principal : 80 séjours

L'échantillon principal est constitué de séjours de la population cible de patients correspondants aux critères d'inclusion et d'exclusion ci-dessous avec date de sortie entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017, après exclusion des séjours groupés en erreur (CMD 90) et des séances (CMD 28).

Algorithme de détection des séjours de la population cible dans les ES avec activité MCO et au moins 1 séjour cible de patients correspondants aux critères d'inclusion et d'exclusion ci-dessous :

Critères d'inclusion au dénominateur des indicateurs de processus :

- Séjour dans un GHM avec 3ème caractère en "C" (avec acte classant opératoire)
 - + 7 autres racines
 - 03K02 Affections de la bouche et des dents avec certaines extractions, réparations et prothèses dentaires
 - 05K14 : Mise en place de certains accès vasculaires pour des affections de la CMD 05, séjours de moins de 2 jours
 - 11K07 : Séjours de la CMD 11 comprenant la mise en place de certains accès vasculaires, en ambulatoire
 - 12K06 : Séjours comprenant une biopsie prostatique, en ambulatoire
 - 09Z02 : Chirurgie esthétique
 - 23Z03 : Interventions de confort et autres interventions non prises en charge par l'assurance maladie obligatoire
 - 14Z08 : Interruptions volontaires de grossesse : séjours de moins de 3 jours (hors IVG médicamenteuses dans la racine 14Z08 (JNJP001)).
- 1er RUM dont le type est hospitalisation partielle (HP), quel que soit le type d'UM.
- Mode d'entrée domicile (dont provenance de structure médico-sociale) en dehors des urgences (entrée = 8 différent de provenance = 5)
- Age \geq 6 mois

Critères d'exclusion au dénominateur réalisés lors du tirage au sort

- CMD 14 (Grossesses pathologiques, accouchements et affections du post-partum, hors IVG non médicamenteuse)
- CMD 15 (Nouveau-nés, prématurés et affections de la période périnatale)
- 1er UM = unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD) 07A UHCD générales ou 07B UHCD pédiatrique
- Séjours de patients sortis contre avis médical ou par fuite : Z53.2.
- Séjours de patients décédés au cours du séjour (mode de sortie = 9).

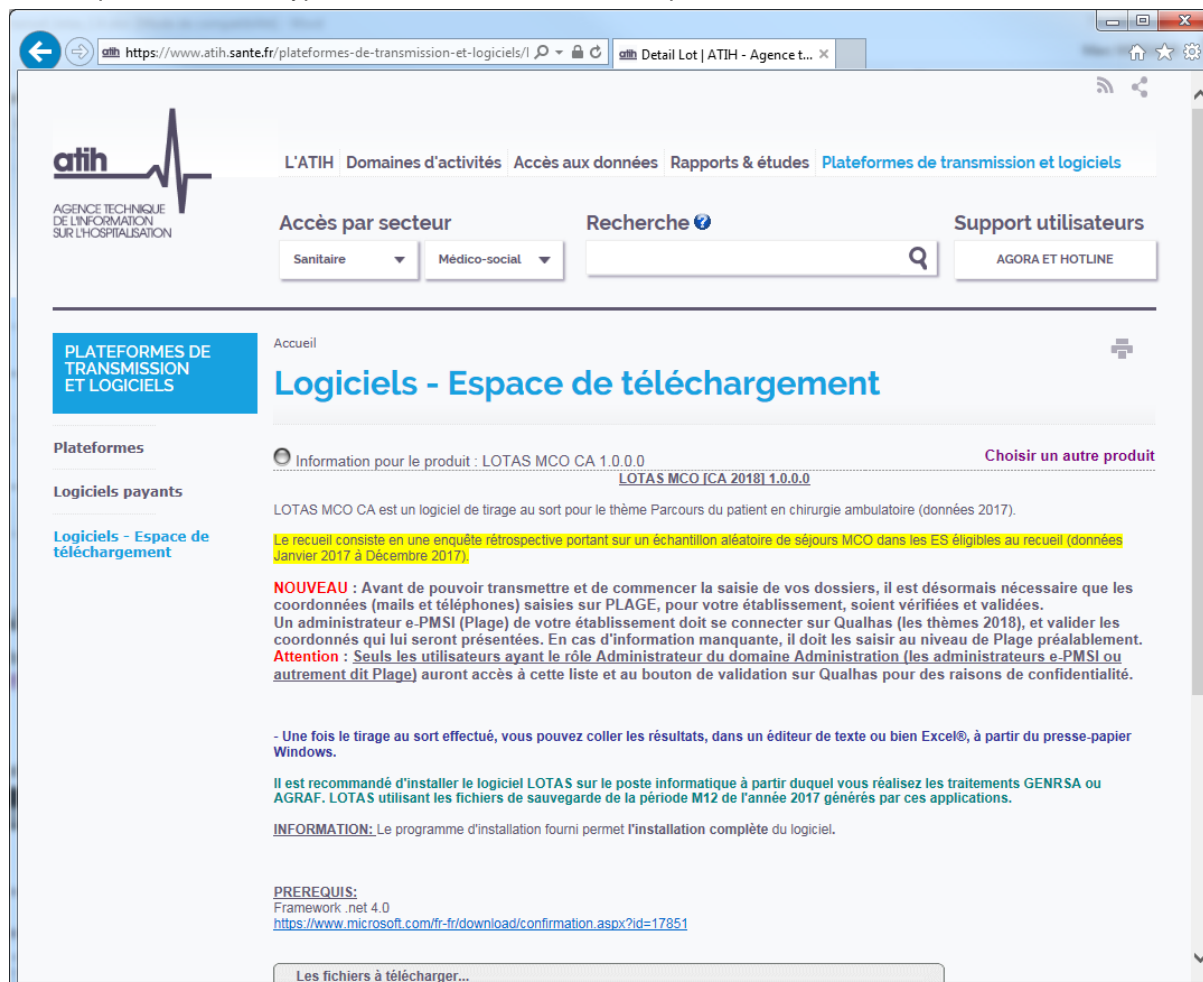
- Echantillon de réserve : 20 séjours

Les modalités de tirage au sort sont identiques à celles de l'échantillon principal.

Annexes

Installation du logiciel LOTAS

1. Accédez à la plateforme de téléchargement en tapant l'adresse suivante : <http://www.atih.sante.fr/plateformes-de-transmission-et-logiciels/logiciels-espace-de-telechargement>
2. Cliquez sur la lettre « L ».
3. Cliquez sur le lien hypertexte « LOTAS xxx » correspondant.



4. Enregistrez ou exécutez le fichier d'installation.

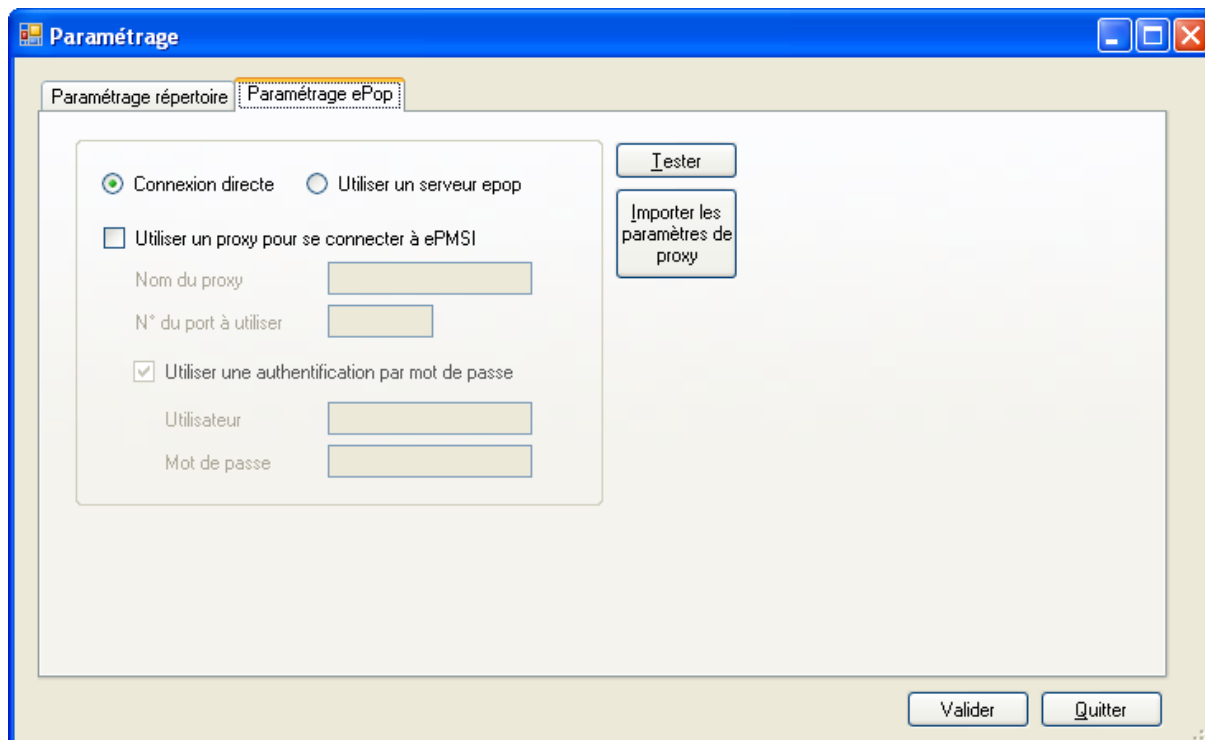
Prérequis

Le poste informatique doit obligatoirement avoir un accès à Internet afin de récupérer les signatures et de pouvoir transférer ses fichiers à la plateforme e-PMSI.

Les fichiers de sauvegarde GENRSA ou AGRAF doivent être à disposition de l'application LOTAS.

Paramétrage e-POP

Désormais le logiciel e-POP est intégré dans LOTAS, vous devez donc renseigner les paramètres e-POP au niveau de chaque logiciel. Pour cela cliquez sur le menu « Paramétrage » comme ci-dessous :



La fenêtre de paramétrage du logiciel s'affiche, cliquez sur l'onglet « Paramétrage ePop ».

Paramétrage du client e-POP

Les applications livrées par l'ATIH possèdent toutes un écran permettant de paramétrer la transmission de fichiers vers e-PMSI. Ce paramétrage est réalisé une fois pour toute avant la première transmission.

L'écran en question peut avoir deux formes différentes selon que l'on choisit la transmission directe (l'ordinateur a accès à Internet) ou bien la transmission via un serveur e-POP (l'ordinateur n'a pas accès à Internet).

Connexion directe

L'option « Connexion directe » est sélectionnée par un clic de la souris.



Case à cocher « Utiliser un proxy pour se connecter à ePMSI » : cette case doit être cochée si l'utilisation d'un serveur Proxy est nécessaire pour accéder à e-PMSI ou plus généralement à Internet. Le fait de cocher cette case donne accès au reste du paramétrage.

Zone de saisie « Nom du proxy » : il s'agit du nom du Proxy à utiliser pour le transfert vers e-PMSI. Cette information est soit récupérée automatiquement à l'aide du bouton « Importer les paramètres de proxy », soit obtenue auprès du responsable informatique de l'établissement de santé.

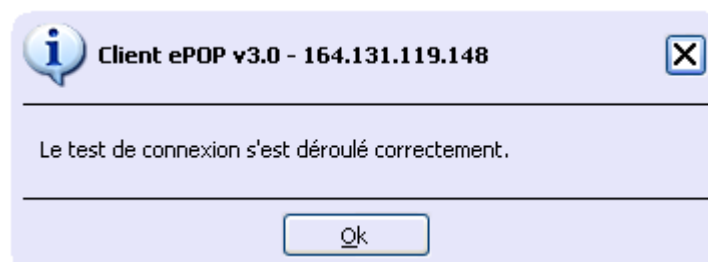
Zone de saisie « N° du port à utiliser » : il s'agit d'un n° compris entre 0 et 65535 à utiliser pour communiquer avec le Proxy. Cette information est soit récupérée automatiquement à l'aide du bouton « Importer les paramètres de proxy », soit obtenue auprès du responsable informatique de l'établissement de santé.

Case à cocher « Utiliser une authentification par mot de passe » : cette case doit être cochée si l'utilisation du Proxy nécessite de s'identifier à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Elle donne accès aux deux zones de saisie suivantes.

Zone de saisie « Utilisateur » : utilisez cette zone de saisie pour indiquer au programme le nom d'utilisateur nécessaire à l'authentification auprès du Proxy.

Zone de saisie « Mot de passe » : utilisez cette zone de saisie pour indiquer au programme le mot de passe nécessaire à l'authentification auprès du Proxy.

Bouton « Tester » : un clic sur ce bouton permet de réaliser un test de connexion vers e-PMSI. La réussite de ce test aboutit au message suivant :

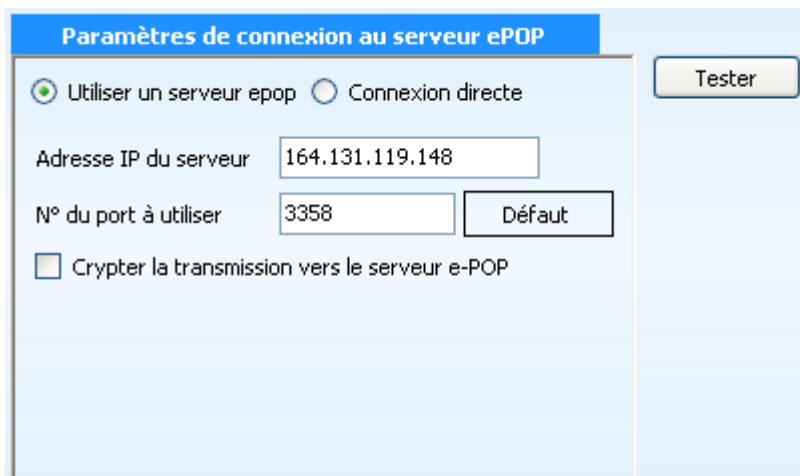


En cas d'erreur, un message indiquant l'origine du problème est affiché. La liste exhaustive des problèmes pouvant être rencontrés lors du test de connexion ne peut être énoncée ici.

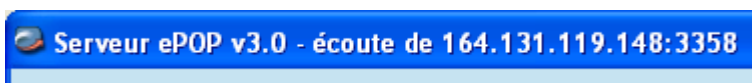
Bouton « Importer les paramètres de proxy » : un clic sur ce bouton permet de récupérer automatiquement les paramètres du Proxy défini par défaut sur l'ordinateur. Cette récupération peut en outre ne pas aboutir. Les informations obtenues sont le plus souvent celles indiquées dans le paramétrage de Internet Explorer.

Utiliser un serveur e-POP

L'option « Utiliser un serveur epop » est sélectionnée par un clic de la souris.



Zone de saisie « Adresse IP du serveur » : il s'agit de l'adresse réseau de l'ordinateur exécutant le serveur e-POP. Cette adresse peut être obtenue auprès de votre service informatique ou plus simplement en lisant le titre de l'écran principal du programme serveur e-POP lorsque l'écoute est lancée.



- Une adresse IP (Internet Protocol) est constituée de 4 nombres compris entre 0 et 255 séparés par des points. Elle identifie un ordinateur sur un réseau local ou bien sur Internet.

Zone de saisie « N° du port à utiliser » : il s'agit d'un numéro arbitraire compris entre 0 et 65535. Ce numéro est un canal à travers lequel sera réalisée la communication entre le client et le serveur e-POP. Ce choix doit être identique sur le client et le serveur.

- Dans un souci de simplification, il est conseillé de conserver le numéro de port par défaut attribué par l'ATIH (3358).
- Ce port doit être ouvert sur l'ordinateur client et sur l'ordinateur exécutant le serveur (voir plus bas la problématique des pare-feux).

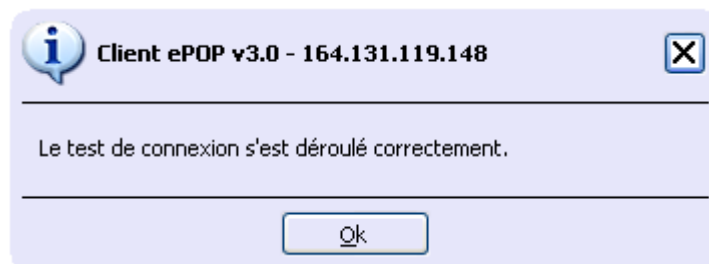
Bouton « Défaut » : ce bouton permet par un simple clic de replacer la valeur de port par défaut (3358) dans la zone de saisie du numéro de port.

Case à cocher « Crypter la transmission vers le serveur e-POP » : si cette case est cochée, la transmission du fichier sur le réseau local entre le client et le serveur e-POP sera brouillée et ne pourra ainsi pas être interceptée.

- Le risque d'interception des communications sur un réseau local est extrêmement faible et nécessiterait l'intervention d'un expert équipé en conséquence.
- Le cryptage de données ralentit de façon considérable la transmission du fichier vers e-PMSI.

- **Pour ces raisons, il est déconseillé de cocher cette case sauf indication contraire du responsable des systèmes informatiques.**

Bouton « Tester » : un clic sur ce bouton permet d'effectuer un test de connexion vers e-PMSI. La réussite de ce test aboutit au message suivant :



En cas d'erreur, un message indiquant l'origine du problème est affiché. La liste exhaustive des problèmes pouvant être rencontrés ne peut être énoncée ici. Voici cependant une explication des messages d'erreur les plus fréquemment rencontrés au lancement du test :

- ***Une tentative de connexion a échoué car le parti connecté n'a pas répondu convenablement au-delà d'une certaine durée ou une connexion établie a échoué car l'hôte de connexion n'a pas répondu :***

Ce message s'affiche si l'adresse IP entrée dans la zone de saisie ne correspond à aucun ordinateur du réseau informatique de l'établissement de santé.

- ***Aucune connexion n'a pu être établie car l'ordinateur cible l'a expressément refusée :***

Ce message s'affiche si l'ordinateur identifié par l'adresse IP entrée dans la zone de saisie n'exécute pas le serveur e-POP, ou bien si le serveur e-POP est effectivement exécuté mais que l'écoute n'est pas lancée. Il est aussi possible que le port choisi soit différent sur le serveur et sur le client ou bien que le pare-feu de l'un des deux ordinateurs interdise la communication via ce port.

- ***Le client xxx.xxx.xxx.xxx:pppp n'est pas autorisé à se connecter au serveur e-POP :***

Le serveur e-POP possède une liste de clients autorisés à se connecter. Si cette liste est activée et que l'adresse IP de l'ordinateur depuis lequel la connexion est testée n'y figure pas, ce message apparaît.

Pour plus d'information, veuillez lire la documentation du logiciel e